

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 septembre 2021 à 20h00 Salle de la Poste  
(Convocation du 23/09/2021)

Présents : Sylvie **BONNIN**, Yves **LAMARD**, Guillaume **PICARD**, Dominique **MARTIN**, Maryse **DOLARD**, Timothé **BAUDOT**, Héroïse **MONCHAL**, Bernard **RAMEAUX**, Charles-Henri **SERVAN**.

Excusés : Marie Laure **PIOTELAT** (pouvoir Yves LAMARD), Yan **LAGOUGE** (pouvoir Sylvie BONNIN), Pascal **VANNIER** (pouvoir Sylvie BONNIN), Thibaut **LACOSTE**

Secrétaire de Séance : Dominique **MARTIN**

Présents : 9

Votants : 12

La séance a débuté par une présentation de l'étude concernant la téléphonie mobile par l'entreprise SFR .

ORDRE DU JOUR :

**1 APPROBATION DES DERNIER COMPTE-RENDU**

**2 ANTENNE TÉLÉPHONIE MOBILE**

**3 EFFACEMENT DE DETTE**

**4 PROJET BOURG**

**5 GITE ET GOLF**

5.1 TARIFS GITE ET OPTION SPA POUR 2022

5.2 SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ

5.3 DEVIS POUR TOITURE PETIT BATIMENT GOLF

**6 RÉAJUSTEMENT DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE**

**7 BOIS ET FORÊT**

7.1 AFFOUAGE : TARIFS

7.2 CHOIX D'UNE ENTREPRISE DE BUCHERONNAGE

7.3 DEMANDE DE REBOISEMENT

**8 DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE DE L'ANCIEN STADE**

**9 VOIRIE**

**10 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**1 APPROBATION DES PV DU 12 JUILLET ET DU 20 AOUT 2021**

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

**Le conseil valide à l'unanimité les procès-verbaux des 12 juillet et 20 août 2021.**

**2 ANTENNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE**

La commune a été retenue pour des besoins de couverture du réseau dans le cadre du projet New Deal du 14 janvier 2018. L'opérateur SFR a été choisi par la préfecture pour construire une antenne relais pour les quatre opérateurs sur la commune. La parcelle communale ZD 30 située « Bois Guillemin » avait été retenue lors de la dernière séance de conseil pour une étude approfondie.

Une restitution complète de l'étude a été présentée en début de séance par SFR avec l'implantation d'une antenne de 42m.

Après échanges avec SFR indiquant qu'un pilier de 46 m permettrait une meilleure couverture des hameaux éloignés.

Le maire fait part de son inquiétude indiquant que toutes les études depuis plusieurs mois ont porté uniquement sur un pilier de 42 m , il serait donc préférable d'attendre une dizaine de jours pour avoir tous les éléments complémentaires concernant ce pilier de 46 m ( et éventuellement en voir d'autres également ). Cette hauteur n'ayant jamais été évoquée avant la séance de ce jour.

Devant le souhait unanime des conseillers de valider dès cette séance l'implantation d'une antenne de 46m, le maire accepte de mettre au vote cette demande sans délai supplémentaire.

#### **Délibération 2021-44**

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

**Le conseil valide la pose d'une antenne relais de 46m**

### **3 EFFACEMENT DE DETTE**

La trésorerie de Poligny nous informe qu'en date du 18/09/2021, la commission de surendettement de la Saône et Loire a validé les mesures imposées suite au rétablissement personnel sans redressement judiciaire concernant un locataire. Les diverses dettes contractées entre octobre 2013 et janvier 2015 pour un montant de 3928,97 € sont effacées par le juge.

#### **Délibération 2021-45**

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12		

**Le conseil prend acte de la décision de justice et s'engage à l'inscrire dans sa comptabilité.**

### **4 PROJET BOURG**

#### **4.1 COMMERCES**

L'acte d'acquisition des fonds de commerces a été signé auprès du notaire le 20/09/2021.

Le contrat de délégation de service public a été signé avec M. Bruno DEBOURG pour l'exploitation de la boulangerie Epicerie multiservices.

Le contrat location gérance a également été signé avec M. DEBOURG concernant le bar Tabac , puis publié et enregistré. (Conformément à la demande du service des douanes ) Les états des lieux avec M. JAILLET et M. DEBOURG se dérouleront le 30/09/2021.

L'ouverture du magasin (boulangerie, épicerie, multiservices et bar) est prévue le 07/10/2021 sous réserves de toutes les autorisations en cours.

Il convient par ailleurs de noter que cette date coïncide avec la fête nationale du commerce et de l'artisanat qui se déroulera sur notre commune le 09/10/2021. Les associations et autres organismes proposant des activités sur la commune ont également été associés à cette manifestation.

Charles-Henri SERVAN en profite pour proposer l'achat d'un chapiteau et de le rendre disponible à l'ensemble des associations. Cette suggestion sera étudiée.

### **5 GÎTE ET GOLF**

#### **5.1 TARIFS GÎTE ET OPTION SPA POUR 2022**

Pour 2022, la révision annuelle des tarifs doit être transmise à gîte de France en juin/juillet. L'absence de recul suffisant ne nous permettait pas de revoir les tarifs à cette date. Cependant, certains forfaits doivent être revus et complétés rapidement car nous avons des demandes pour l'été 2022 et certains tarifs n'avaient pas été prévus.

Pour rappel, le tarif précédemment voté pour la location du SPA était de 150 € la semaine.

Il est proposé d'appliquer le tarif suivant : un forfait de base de 50€, et d'y ajouter la somme de 15€ par jour de location.

Tarifs des locations :

Haute saison : tarif inchangé ( 950 € la semaine )

Basse saison : inchangé pour 2 nuits et 3 nuits soit pour les chapellois (respectivement

350 € et 450 € ) et pour les extérieurs ( 380 € et 500 € )  
Il est proposé de facturer la nuit supplémentaire en basse saison à 80 € .

Il est proposé d'appliquer ce tarif dès maintenant pour les nouvelles demandes de location.

#### **Délibération 2021-46**

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	11	1 ( B RAMEAUX )	0

**Le conseil valide ce nouveau tarif concernant la location du SPA**

#### **5.2 SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ**

L'acte de propriété du golf a été signé chez Maître VERNIER le 22/07/2021.

#### **5.3 DEVIS POUR TOITURE DU PETIT BATIMENT GOLF**

Le devis de l'entreprise Jean Michel LAGUT a été réactualisé et retenu pour un montant de 17 563,81 € HT ; pour rappel, des subventions ont été attribuées dans le cadre du plan de relance.

#### **Délibération 2021-47**

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

**Le devis est validé à l'unanimité.**

### **6 RÉAJUSTEMENT DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE**

Pour permettre la comptabilisation des travaux en régie , c'est-à-dire les travaux d'investissement effectués par les employés communaux ( ex gîte ), il est prévu l'ouverture des crédits suivants :

Décision modificative n° 1 :

D 2132/040 : + 5000 €

R 722/042 : + 5000 €

D 023 : + 5000 €

R 021 : + 5000€

#### **Délibération 2021-48**

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

**La DM est approuvée à l'unanimité.**

### **7 BOIS ET FORÊTS**

#### **7.1 AFFOUAGE : TARIFS**

A la suite de la commission forêt du 1<sup>er</sup> octobre, l'abattage d'environ 150 arbres (chênes et frênes essentiellement) est prévu. Il est proposé la mise en place d'une taxe forfaitaire d'affouage de 60€ pour environ 10 stères pour les houppiers de 2021 et pour les taxes d'affouage des années suivantes. Ce montant estimatif pourra être revu en fonction de la quantité de bois abattue.

#### **Délibération 2021-49**

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

**La taxe forfaitaire de 60 € à partir de 2021 est validée à l'unanimité.**

#### **7.2 CHOIX D'UNE ENTREPRISE DE BUCHERONNAGE**

La commission forêt propose au conseil municipal de refuser le devis d'exploitation de l'ONF sur la parcelle 6 destinée à l'affouage. La commission ne juge pas nécessaire les services de l'ONF sur ce point.

### Délibération 2021-50

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

**Le fait de ne pas avoir recours à l'ONF pour l'exploitation de la parcelle 6 est validé à l'unanimité.**

N'ayant pas retenu la proposition d'assistance de l'ONF, deux entreprises de bucheronnage ont été consultées afin d'effectuer ce travail. La commission propose de retenir l'offre la plus intéressante, soit l'entreprise JG Bois pour l'abattage et le débardage de grumes et feuillus, y compris le câblage, pour un volume de 154 m<sup>3</sup> et pour un montant de 2 772 € HT et propose de passer un contrat avec l'entreprise afin d'encadrer au mieux la prestation .

### Délibération 2021-51

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

**Le devis est validé à l'unanimité et le conseil autorise le maire à signer le contrat correspondant.**

### 7.3 DEMANDE DE BOISEMENT

Une autorisation de boisement sur la parcelle ZD 16 de 4,14 ha au lieu-dit Les Bouchez, appartenant à M. Emmanuel LAMARD, a été demandée en mairie. Cette demande a été évoquée lors de sa séance du 25/06/2021. Le conseil municipal se laissait le temps d'étudier la demande.

Il est demandé aujourd'hui de délibérer à ce sujet.

Vu la superficie importante de la parcelle qui peut être exploitable pour l'agriculture et pour éviter des demandes de ce type trop nombreuses, il est proposé de voter le refus de boisement sur cette parcelle.

### Délibération 2021-52

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	9	3(Maryse Dolard, Pascal Vannier, Ya Lagouge)	0

**Le refus de boisement est validé**

### 8 DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE DE L'ANCIEN STADE

Une demande d'acquisition de la parcelle de l'ancien stade a été faite dernièrement. Après discussion, le conseil se donne le temps de la réflexion, quant à l'usage de cette parcelle servant actuellement au dépôt de terre et à l'éventualité de fractionner cette parcelle dans le cadre d'un futur PLU. Par ailleurs, aucun courrier n'ayant été reçu à ce jour , il serait souhaitable d'avoir une demande justifiée du projet envisagé afin de procéder à une étude complète de la demande .

### 9 VOIRIE

Dans le courant de l'été, il a été déposé du remblai et de la croute d'enrobé sur le chemin du colombier. La commission qui s'est réunie le 01/09/2021 propose de retenir l'offre de l'EURL LR TP pour un montant de 1 250 € HT, pour la mise en place.  
Offres reçues : Bardoux TP : 2 350 € HT ; SAS PELLETIER : 1 680 € HT.

### Délibération 2021-53

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

**Le devis de l'EURL TP est validé à l'unanimité**

## 10 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Commission développement économique et numérique : point sur le développement numérique du territoire.

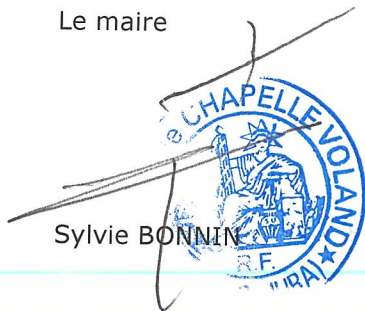
Il est demandé la nomination d'un référent technique pour transmettre à la CCBHS les informations, points de vigilance ou mécontentements objectifs quant aux problématiques de fibre, de haut débit, de manque ou absence de réseau téléphonique. Guillaume Picard qui se porte volontaire, est donc nommé.

- Une réunion de la commission Voirie avec la CCBHS est prévue le 01/10/2021 afin de recenser les besoins en travaux de voirie.
- Le Bus API (Animation Prévention Information), mené par la Fédération ADMR du Jura a fait une présentation des activités proposées aux plus de 60 ans.
- Il est évoqué le remplacement de la secrétaire de mairie durant son futur congé maternité.
- Une réunion concernant le service partagé de la CCBHS a eu lieu dernièrement : il a été question de l'évolution du service partagé de secrétariat de mairie avec une personne supplémentaire dans l'équipe intercommunale pour assurer les divers remplacements.
- CDG 39 : La loi de transformation de la fonction publique mentionne l'obligation de toutes les collectivités de définir les Lignes Directrices de Gestion (LDG). Les LDG constituent un document de référence pour la gestion des ressources humaines des collectivités.
- Deux devis pour le transport scolaire des élèves à la piscine, du 8 février au 12 avril (8 séances) ont été présentés. Le devis Arbois tourisme d'un montant de 1240 € TTC est retenu.
- Il est proposé de faire l'acquisition d'un souffleur à feuilles. Des devis ont été présentés afin de donner une estimation. Le conseil est favorable à cette acquisition.
- Charles Henry SERVAN pose la question de la pêche de l'étang communal cet automne. Il est décidé de ne pas vider l'étang cette année et de procéder au rempoissonnement.
- Effectif de l'école : 22 enfants en classe des grands, 12 en classe des petits. Mme le maire souligne la baisse des effectifs et déplore qu'une famille récemment installée sur la commune n'a pas inscrit ses enfants à l'école, malgré la proximité d'un arrêt de bus qui risque donc d'être supprimé.

La séance est levée à 0h 45.

Le maire

Sylvie BONNIN



La secrétaire de séance

Dominique MARTIN